



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :

Le règlement 2019-253 abrogeant le règlement 2017-211 autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000\$ pour la réalisation de travaux d'agrandissement de la caserne incendie, ajout d'espaces d'entreposage et les honoraires professionnels a été adopté le 04 novembre 2019.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 09 janvier 2020.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2019-253 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 13 janvier 2020.

Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière